5. Finalement, c'est avec sceticisme que nous considérons le caractère désirable d'une approche par morceaux de la réforme fiscale. Tout en reconnaissant la nécessité d'adopter une approche pratique pour effectuer une réforme étendue, il nous semble impossible d'apprécier l'opportunité des propositions relatives à une réforme partielle, lorsque nous ne connaissons pas le caractère absolu de "l'ensemble" (impôt sur le revenu, taxe de vente, taxe d'accise, impôt sur les successions et les héritages, etc.).